

# **Concours de la Sélection internationale**

## **Rapport du jury du département Géographie et Territoires**

En 2021, le département Géographie et Territoires a reçu et examiné 4 dossiers. 1 candidate a été déclarée admissible mais n'a malheureusement pas été admise.

### **1. Le dossier d'admissibilité**

Le jury de la session 2021 se réjouit de la variété géographique (Allemagne, Brésil, Royaume-Uni, Togo) des candidatures soumises.

Il regrette toutefois que nombre de ces candidatures ne présentent pas un sujet plus précis et/ou plus en adéquation avec les orientations pédagogiques et scientifiques du département Géographie et Territoires, et plus généralement de l'ENS dont la mission première est de former les étudiants à la recherche.

Il est en outre rappelé que les candidatures au Concours de la Sélection Internationale sont distinctes des candidatures pour les Masters portés par l'ENS et plus particulièrement le département Géographie et Territoires, tels que les parcours « Géographie et Géopolitique » et « Programme Moyen-Orient Méditerranée » du Master Humanités ENS-PSL. Les candidats sont donc invités à se renseigner en amont sur les différentes voies d'entrée à l'ENS et à adapter leur candidature en fonction du concours ou de la formation à laquelle ils se présentent.

Les dossiers des candidats sont examinés au regard :

- de la qualité de leur parcours et de l'excellence de leurs résultats ;
- de l'originalité, de la cohérence et de la pertinence du projet de recherche proposé ;
- de l'adéquation de ce projet avec les orientations pédagogiques et scientifiques du département ;
- de la manière dont ils envisagent plus largement leur scolarité au sein du département et de l'ENS.

*L'admission repose sur deux épreuves qui s'effectuent à distance : un écrit et un oral.*

### **2. L'épreuve écrite d'admission**

Chaque candidat est invité à commenter un article scientifique en lien avec le projet de recherche présenté dans son dossier et choisi à cet effet par le jury.

Les candidats ont ainsi à :

- proposer un résumé critique de l'article proposé ;
- discuter l'article par rapport à leur projet de recherche.

Pour la première partie de l'épreuve, il est attendu des candidats qu'ils soient capables de produire avec concision un résumé véritablement critique, c'est-à-dire soulignant non seulement les apports mais aussi les limites éventuelles de l'article proposé en le mettant en perspective avec la littérature existante sur le sujet. La seconde partie de l'épreuve ne doit pas, quant à elle, servir de prétexte à une simple présentation du projet de recherche des candidats. Charge à eux de montrer en quoi le texte

proposé peut nourrir leur réflexion que ce soit sur le plan théorique, méthodologique ou épistémologique.

Enfin, le jury tient à rappeler qu'une bonne maîtrise de la langue française est une exigence de ce concours, à l'écrit comme à l'oral.

### **3. L'épreuve orale d'admission**

L'épreuve orale consiste en une audition de 20 minutes. Les candidats sont tout d'abord invités à présenter leur projet scientifique, académique et professionnel (10 minutes maximum). S'en suit un entretien avec le jury, qui a pour enjeu de démontrer l'intérêt et le réalisme du projet de recherche présenté par les candidats, ainsi que la cohérence et la pertinence de leur candidature au sein département Géographie et Territoires au regard de son parcours universitaire et de son projet professionnel (10 minutes maximum).

Là encore, le jury invite les candidats à bien se renseigner sur l'offre pédagogique du département Géographie et Territoires et de l'ENS avant de candidater.